



Date d'enregistrement du dossier :

(Tous dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE
DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE 2024

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail :

N°portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

☎ Domicile : N°portable :

☎ Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

☎ Domicile : N°portable :

☎ Travail :

Situation : Collégien(ne) Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation : Pôle Enfance Jeunesse Nom du tuteur :

Semaine : du au

Je soussigné (é) Tuteur (trice) de

certifie qu'il (elle) a réalisé ses missions au sein du service du Pôle Enfance Jeunesse.

Date : Signature



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille –mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération «Argent de poche». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- Pour effectuer certaines missions, des déplacements peuvent être nécessaires, dans ce cas le tuteur utilisera un véhicule de service de la collectivité.

J'autorise ma fille –mon fils (Nom/Prénom) :

À participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de période d'intervention sous la forme d'un virement sur un compte ouvert à son nom **(joindre un RIB)**.

Je certifie que ma fille –mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse indiquée en première page.

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune de Boucau et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils

Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

J'autorise ma fille - mon fils à partir seul (e)

Fait à :, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

À faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.



CONTRAT DE PARTICIPATION POUR MINEURS

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

À lire attentivement avant de le signer.

Périodicité de l'activité

- Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires.

La ponctualité

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux animations sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu.

La réalisation des activités

- Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerais.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés en mode silencieux.

La qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire je range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Actions appliquées en cas de non- respect des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »

Indemnisation de l'animation

- Toute réalisation satisfaisante d'une animation entraîne le versement d'une indemnité.
 - ✓ **8 euros la matinée**
 - ✓ **12 euros la journée**

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à en deux exemplaires, le

UN COUP DE POUCE POUR DECOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des missions effectuées

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 17 ans d'effectuer des petites missions citoyennes et d'apporter un soutien d'encadrement lors des animations proposées par le Pôle Enfance Jeunesse. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 8 euros la matinée et de 12 euros la journée.

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 17 ans.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 8€ la matinée et à 12€ la journée.
- Le dispositif est réservé aux jeunes de la commune de Boucau.

Démarches

Les dossiers de candidature sont à retirer au Pôle Enfance Jeunesse ou sur le site de la commune www.boucau.fr.

Les dossiers sont à déposer au Pôle Enfance Jeunesse. Il est également possible de les envoyer par mail aux adresses suivantes d.voisin@boucau.fr / ma.deuve@boucau.fr.

Les jeunes seront ensuite contactés par téléphone pour leur proposer des missions.

À noter qu'avec le dossier d'inscription vous devez déposer :

- Une copie la carte vitale.
- Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Un RIB au nom du jeune.

**Pôle enfance jeunesse
1 rue Lucie Aubrac
64340 Boucau
05 59 64 67 79**